

5950/18 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 8 février 2018

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 8 février 2018

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision d'exécution du Conseil mettan t e n œ u v r e l a décision (PESC) 2015/1333 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye

E 12778

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.